

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Savoie



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-089

## ■ Délibération

N° 2026-72

Séance du 12 mai 2026

GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2026

*A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33    Présents : 31    Pouvoirs : 1    Votants : 32**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

**Absents :** LONGERAY A.

**Secrétaire de séance :** Christophe BERTHOLIO

### Entendu l'exposé suivant :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération présenté dans le tableau en annexe d'un montant global estimé à 157 575,60 euros avec une participation financière communale s'élevant à 96 979,09 euros, et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 727,27 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Fillière adopte le programme de gros entretien et reconstruction d'Eclairage public (annexe point 11\_plan de financement).

**Aussi,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du SYANE définissant ses compétences en matière d'éclairage public et de transition énergétique ;*

*Vu la délibération du conseil municipal de Filière n° DEL 2024-117 pour la mise en œuvre du transfert de la compétence éclairage public de la commune de Filière au SYANE ;*

*Vu le plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (30 votants), à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 157 575,60 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 96 979,09 euros et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 4 727,27 euros ;
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 3 781,82 euros après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 77 583,27 euros Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

**Le Secrétaire de séance  
Christophe BERTHOLIO**



**Le Maire  
Christian ANSELME**



Collectivité : **FILLIERE**  
 N° de contrat : **26020**  
 Date : **04/03/2026**

**74282**

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
 Reçu en préfecture le 21/05/2026  
 Publié le

ID : 074-200062586-20260512-DEL\_2026\_072-DE



**PLAN DE FINANCEMENT**

Votre interlocuteur technique : **Lucas GUILLEMINOT**  
 Votre interlocuteur administratif : **Julie-Christie DEVILLERS**

**Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2026**

Numéro d'opération :		Opération :				
74282	WP 26035	Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2026				
Code programme	d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	Montant HT des études	TVA	Montant TTC de la dépense
WP	26 035 01	Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	126 690,00 €	400,00 €	25 418,00 €	152 508,00 €
WP	26 035 02	Maîtrise d'oeuvre interne SYANE* Suivi des travaux	5 067,60 €	0,00 €	0,00 €	5 067,60 €
<b>TOTAL</b>			<b>131 757,60 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>25 418,00 €</b>	<b>157 575,60 €</b>

Eclairage public

FCTVA = 16,404 % du TTC

Participation du SYANE		Participation de la commune	
Taux de participation	Participation sur montant HT SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT de la commune
28%	35 585,20 €	72%	91 504,80 €
0%	0,00 €	100%	5 067,60 €
	<b>35 585,20 €</b>		<b>96 572,40 €</b>
	<b>25 011,31 €</b>		<b>406,69 €</b>
	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
	<b>25 011,31 €</b>		<b>406,69 €</b>
	<b>60 596,51 €</b>		<b>96 979,09 €</b>

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)	<b>4 727,27 €</b>
---	-------------------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

- De 80 % de la quote-part, soit **77 583,27** euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- Et 80 % du taux CBF, soit **3 781,82** euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.